



**Déclaration liminaire  
Formation Spécialisée en Santé  
Sécurité et Conditions de Travail de  
l'Académie de Montpellier  
Séance du 6 novembre 2024**

Cette rentrée s'est faite dans un contexte politique particulièrement chaotique qui a rendu les personnels anxieux·ses. L'imposition de la réforme dite du « Choc des Savoirs » pèse lourd sur les organisations des établissements et les emplois du temps des collègues, dégradant davantage les conditions d'exercice. On se rend compte également que, dans certains cas, la mise en place des groupes de niveaux est venue percuter les aménagements de postes des collègues avec une RQTH ou ayant une situation médicale particulière. SUD éducation Académie de Montpellier dénonce une fois de plus la dégradation des conditions de travail des personnels de l'académie qui subissent les effets de réformes imposées sans aucune concertation et sans tenir compte de la réalité du quotidien.

De même, le tout évaluatif, au travers d'évaluations nationales inutiles et stressantes pour les équipes qui subissent dans certaines circonscriptions la pression des IEN en fonctions des résultats, n'apporte rien de positif aux conditions d'exercice des personnels. Nous dénonçons le fait que les résultats aux évaluations nationales puissent être utilisées contre les équipes comme ce fut le cas à l'école du Prince Ringuet d'Alès l'an dernier. Nous demandons à ce propos que la mutation dans l'intérêt du service imposée à un des collègues soit purement et simplement annulée.

Vu la nomination du gouvernement et ses positions, nous sommes particulièrement inquiet·es pour le devenir d'une politique de prévention et de santé à destination des personnels. Pour SUD éducation Académie de Montpellier, les conditions de travail et de santé des personnels ne se négocient pas : nous maintiendrons nos exigences et demandes d'une médecine du travail efficace et efficiente pour les agent·es de l'académie, ainsi que l'application de la réglementation en matière de santé et conditions de travail.

Concernant la gestion des personnels AESH, nous avons demandé en janvier 2024 un bilan des PIAL portant sur leur organisation, la gestion des absences, non remplacement, redéploiement, recrutement des AESH... M. Lafitte, conseiller technique école inclusive, devait le préparer pour la Formation Spécialisée du 26 février, et depuis nous attendons toujours. Les modalités de l'inclusion ne semblent pas faire recette dans les services du

rectorat... Combien de temps faudra-t-il pour obtenir ce bilan, si dix mois n'ont déjà pas suffi ?

Nous tenons à alerter notre administration suite aux révélations du média indépendant Reporterre concernant les effets du déversement de l'usine Solvay de Salindres dans un cours d'eau. Les mesures effectuées par Génération futur et certaines associations montrent des niveaux très élevés de trifluoroacétique dans les cours d'eau de Salindres jusqu'à Beaucaire, cours d'eau dans lesquels est puisé l'eau potable d'un certain nombre de communes sur lesquelles des établissements scolaires sont présents, donc des élèves et des personnels. Le TFA semble d'après une étude récente avoir des conséquences pour la reproduction humaine, se traduisant notamment par des malformation chez les enfants. SUD éducation académie de Montpellier demande que des mesures de prévention et de suivi médical à destination des personnels soient mises en place suite aux révélations de Reporterre.

Enfin, comme nous l'avions demandé à la DRH, sans obtenir de réponse, nous souhaitons que le rectorat fasse application des dispositions combinées de l'article 64 alinéa 2 du décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 et de l'arrêté *base de donnée sociale* indicateur 43 notamment, de transmette aux membres de l'instance les informations relatives aux accidents de service et aux maladies professionnelles survenus sur notre périmètre au-delà des données contenues dans le RSU. Nous maintenons la demande que ce point soit ajouté à l'ordre du jour de cette séance.

Par ailleurs, si cette séance a été reportée au 6 novembre, c'est bien parce que l'administration n'a pas respecté les termes du règlement intérieur sur le délai de transmission des documents à l'instance. Au-delà de ce couac, nous sommes forcées de constater que le service de prévention académique est désormais sous dimensionné : nous demandons donc le recrutement d'un second conseiller de prévention académique attaché au Rectorat qui puisse compléter et se répartir le travail avec le conseiller de prévention académique actuellement en fonction. Il en va de la qualité du service rendu aux agent·es et à l'effectivité de l'ensemble des attributions de la Formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail.